

## Questions au Feuilleton

(Le document est déposé.)

## LES FRAIS DE PUBLICITÉ DU SECRETARIAT D'ÉTAT

## Question n° 259—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelles sommes le ministère du Secrétariat d'État a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

(Le document est déposé.)

## INFORMATION CANADA—LES DÉPENSES POUR LA RECHERCHE

## Question n° 279—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale Information Canada a-t-elle consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

## LES FONCTIONNAIRES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

## Question n° 377—M. Firth:

1. a) Dans les Territoires du Nord-Ouest, combien de fonctionnaires sont employés à titre permanent par des ministères, des sociétés de la Couronne et des organismes de l'État, b) combien sont employés à temps partiel, c) de façon saisonnière, d) temporairement?

2. Dans chaque cas, combien de fonctionnaires appartiennent aux catégories suivantes de personnel: a) scientifique et professionnel, b) administratif et du service extérieur, c) administratif de soutien, d) technique, e) d'exploitation?

3. Dans chaque catégorie, combien d'employés sont des autochtones, des Indiens assujettis aux traités, des Indiens non assujettis aux traités, des Esquimaux et des Métis?

(Le document est déposé.)

## LES FONCTIONNAIRES DANS LE YUKON

## Question n° 378—M. Firth:

1. a) Dans le Territoire du Yukon, combien de fonctionnaires sont employés à titre permanent par des ministères, des sociétés de la Couronne et des organismes de l'État, b) combien sont employés à temps partiel, c) de façon saisonnière, d) temporairement?

2. Dans chaque cas, combien de fonctionnaires appartiennent aux catégories suivantes de personnel: a) scientifique et professionnel, b) administratif et du service extérieur, c) administratif de soutien, d) technique, e) d'exploitation?

3. Dans chaque catégorie, combien d'employés sont des autochtones, des Indiens assujettis aux traités, des Indiens non assujettis aux traités, des Esquimaux et des Métis?

[M. Nielsen.]

(Le document est déposé.)

## LES PRÊTS CONSENTIS PAR LA SCHL

## Question n° 511—M. Boisvert:

1. Combien la SCHL a-t-elle consenti de prêts au Canada et en particulier dans la province de Québec en 1964, 1965, 1966 et 1967?

2. Quel est la somme totale des montants consentis en prêts au Canada et en particulier dans la province de Québec en 1964, 1965, 1966 et 1967?

(Le document est déposé.)

## DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptable l'avis de motion n° 15 portant production de documents.

[Français]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que l'avis de motion n° 15 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

## LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR L'EXPLOSION D'UN DC-8 D'AIR CANADA À TORONTO

## Motion n° 15—M. Mazankowski:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport complet rédigé à la suite de l'enquête ordonnée par le ministre des Transports au sujet de l'explosion d'un avion à réaction DC-8 d'Air Canada à l'aéroport international de Toronto vers le 21 juin 1973 ou à cette date.

(La motion est adoptée.)

● (1430)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion n° 1, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 19 et 20?

## L'ACCORD RELATIF AUX TRAVAILLEURS ANTILLAIS

## Motion n° 1—M. Lambert (Bellechasse):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie d'un accord conclu entre le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et les gouvernements antillais, relatif à l'embauchage de travailleurs antillais pour certaines récoltes canadiennes.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le texte de l'accord en question est inclus dans plusieurs mémoires entre le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et les gouvernements antillais intéressés. Un déplacement de travailleurs saisonniers comme celui-ci n'exige pas de traité ou d'accord international officiel. L'entente en vue de faire venir des travailleurs saisonniers des Antilles au Canada résulte de négociations effectuées durant la Conférence de juillet 1966 réunissant les pays des Antilles du Commonwealth et le Canada.